

Jeunes entrepreneurs, participez à la 1^{ère} édition du Concours de création d'entreprise en coopérative

L'Union régionale des Scop Midi-Pyrénées, réseau d'accompagnement à la création, reprise et transmission d'entreprises en coopératives, lance le 2 novembre 2017, avec le soutien de la Confédération générale des Scop, la 1^{ère} édition du Concours JEUNES, Créez votre ENTREPRISE en SCOP (ou SCIC), concours régional qui favorise la création d'entreprise en coopérative.

Un concours régional à destination des jeunes

C'est dans le cadre du Mois de la Création et Reprise d'Entreprises et du Mois de l'Economie Sociale et Solidaire que l'Union régionale des Scop Midi-Pyrénées a choisi de lancer ce concours. Il a été créé pour aider les entrepreneurs de demain dans leur démarche de création d'entreprise en coopérative. Le projet peut être établi dans tous les secteurs d'activité. Ils seront évalués au travers des critères suivants :

- > Projet collectif
- > Capacités entrepreneuriales des porteurs de projet
- > Projet d'entreprise
- > Potentiel de développement : projet créateurs d'emplois.

Le concours est ouvert à toute personne physique, de moins de 35 ans, résidant en Occitanie, ayant créée après le 1^{er} janvier 2016 une entreprise en SCOP (Société Coopérative et Participative) ou en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) ou ayant un projet de création d'entreprise en SCOP ou en SCIC.

L'Union régionale souhaite dynamiser et encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes et ainsi leur permettre d'entreprendre dans de bonnes conditions.

3 prix – 4 000 € de dotation

Les candidats tenteront de remporter l'un des 3 prix :

1^{er} PRIX – Le Grand Prix de la CGSCOP

2 500 euros de dotation + accès gratuit à l'ensemble des formations proposées par l'URSCOP en 2018
+ accompagnement individualisé.

2nd PRIX – Le Grand Prix de l'URSCOP

1 000 euros de dotation + accès gratuit à l'ensemble des formations proposées par l'URSCOP en 2018
+ accompagnement individualisé.

3^{ème} PRIX – Le Prix Coup de cœur

500 euros de dotation + accès gratuit à l'ensemble des formations proposées par l'URSCOP en 2018
+ accompagnement individualisé.



Informations pratiques

Ouverture du concours : 2 novembre 2017

Le dossier de candidature est en ligne sur le site : www.scopmidipyrenees.coop

Deadline pour le dépôt des candidatures : 30 novembre 2017

Pré-sélection des projets : annonce des dossiers retenus le 8 décembre 2017

Pour la pré-sélection, temps de formation pour apprendre à pitcher son projet : entre le 11 et le 15 décembre 2017

Grand Jury de sélection avec pitch des projets pré-sélectionnés : début janvier 2018

Délibération du Grand Jury et remise des prix : février 2018

Plus d'informations sur : www.scopmidipyrenees.coop

À propos des organisateurs du concours... **L'Union régionale des Scop Midi-Pyrénées** qui fédère les Scop (Sociétés Coopératives et Participatives) et les Scic (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) de l'ancienne région Midi-Pyrénées, compte plus de 250 entreprises coopératives, présentes dans tous les secteurs d'activité. Réseau d'accompagnement à la création, la reprise et la transmission d'entreprises en coopératives. L'URSCOP propose un service complet aux adhérents et aux porteurs de projet : accueil et suivi personnalisé, accompagnement juridique, solutions de financements adaptées à la création d'entreprises comme à leur développement, formations, échanges, ... Structure soutenue par la Région Occitanie, le FEDER, le FSE et la DIRECCTE Midi-Pyrénées.

Contacts presse

URSCOP Midi-Pyrénées - Sophie HEMARDINQUER - 06 32 83 37 90 - shemardinquer@scop.coop

Service de presse - Florence MILLET - 06 62 01 77 61 - florence@millet-rp.fr